



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 septembre 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- En exercice : 79
- Présents : 69
- Votants : 75

**DATE :**

- De convocation : 15 septembre 2021
- De l'affichage : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi vingt-deux septembre à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

**PRESENTS :**

AGNES Hervé	DELAFOSSÉ Nadège	HUET Laurent	MASSON Jean-Michel
ALEXANDRE Gisèle	DELIVERT Florent	HUREL Grégory	MOREL Jacques
BELLAIL Rémi	DOYERE JOEL	JOUANNO GUY	OUTREQUIN Patrick
BELLE Jean-Pierre	DUGUEPEYROUX Frédéric	LAINÉ Pauline	PERRODIN Jean-Pierre
BIDOT Jacky	DURAND Benoît	LAURENT David	PIGASSE Nicolas
BINET Jean-René	FAUTRAT Aurélie	LE JEUNE Didier	QUESNEL Bruno
BONHOMME Claudine	FOURNIER Delphine	LECONTE Valérie	RIHOUEY Hubert
BOSCHER Bernard	GALBADON Grégory	LEDOUX Dany	ROBIOLLE Hubert
BOSQUET Claude	GAUNELLE Mireille	LEFEVRE Claude	ROUXEL David
BOUDIER Régis	GIGAN Aurélie	LEFEVRE Didier	SALVI Martial
BOUILLON Emmanuelle	GRANDIN Sébastien	LEFRANC Daniel	VAUGEOIS Philippe
BOURDIN Jean-Dominique	GUILLE Hervé	LEGOUBEY Jean-Pierre	VILQUIN Franck
CLEMENT Corinne	GUILLOTTE Hubert	LEMESLE Jean	VINCENT Patricia
COURT Serge	HAREL Anne	LEMIERE Michel	VOGT Pierre
D'ANTERROCHES Philippe	HÉLAINE Daniel	LEMOINE Sylvie	VOISIN Michel
de la HOUGUE Catherine	HENNEQUIN Claude	LESAULNIER Jean-Louis	
DEBRAY Pierre-Henri	HEURTAUX Jean-Claude	MACé Richard	
DEFOY Marine	HEWERTSON Sophie	MARIE Jacques	

**ABSENTS EXCUSES :** Bruno Launay (remplacé par son suppléant Didier Le Jeune), Jean-Benoît Rault (remplacé par sa suppléante Claudine Bonhomme), Justine Lebouteiller (remplacée par son suppléant Frédéric Duguépeyroux), Elodie Boursin (procuration à Corinne Clément), Eric De Laforcade (procuration à Dany Ledoux), Béatrice Gosselin (procuration à Jean-Pierre Legoubey), Pascal Langlois (procuration à David Rouxel), Sonia Larbi (procuration à Grégory Galbadon), Etienne Savary, Louis Teyssier, Marc Jouanne, Rodolphe Jardin (procuration à Aurélie Gigan)

**ABSENTS :** Yves Lemouton,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Nadège DELAFOSSÉ, désignée conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

-----  
**N°2- Création du Comité des partenaires de la mobilité de Coutances mer et bocage**

La communauté de communes Coutances mer et bocage est devenue Autorité organisatrice des mobilités (AOM) en juillet 2021, suite à la délibération de ses communes membres qui ont fait le choix de confier cette compétence à l'échelle locale. Ce statut d'AOM fait de la communauté de communes l'acteur compétent pour l'organisation de services de mobilité les plus adaptés aux configurations territoriales et aux besoins des habitants.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) approuvée le 24 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15 la création d'un Comité des partenaires par les autorités organisatrices de la mobilité. L'objectif affecté à ce comité de partenaires est de renforcer la place des entreprises et des usagers dans la gouvernance des mobilités. Ce comité constitue la garantie d'un dialogue permanent entre les autorités organisatrices, les usagers et le tissu économique.

L'objet de la présente délibération est de créer ce comité ainsi que d'en fixer la composition et les modalités de fonctionnement.

### **Attributions du Comité des partenaires**

La loi prévoit que

- Ce comité associe a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ;
- Il est consulté au moins une fois par an avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité mise en place, des orientations de la politique tarifaire, de la qualité des services et de l'information ;
- L'AOM le consulte également sur l'instauration éventuelle ou l'évolution du taux de versement mobilité ainsi que sur le document de planification de sa politique ;
- L'AOM rend également compte annuellement de la mise en œuvre du contrat opérationnel de mobilité au comité des partenaires.

### **Modalités de fonctionnement du Comité des partenaires**

Le comité des partenaires est présidé par le président de Coutances mer et bocage ou son représentant et se réunit au moins une fois par an sur invitation du président.

Le comité des partenaires émet un avis simple mais obligatoire sur les sujets susmentionnés. Cet avis pourra être mentionné dans les délibérations concernant les sujets traités par ce Comité. Afin de rendre son avis, le comité délibère valablement sans condition de quorum.

Le président peut également inviter au comité des partenaires des acteurs extérieurs, en fonction de l'ordre du jour. Ces participants n'auront pas de droit de vote.

La durée du mandat des membres du comité des partenaires est fixée jusqu'au terme de la mandature 2020-2026.

### **Composition du comité des partenaires**

- **Collège n°1 Représentants des employeurs**
  - 1 représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat
  - 1 représentant de la Chambre de commerce et de l'industrie
  - 1 représentant de la Chambre d'agriculture
  - 1 représentant de clubs d'entreprises ou réseaux d'affaires
  - 5 représentants d'entreprises :
    - Cetih (Roncey)
    - Groupement d'employeurs de la Côte des Havres (Zac Conchylicole de Blainville-sur-Mer)
    - Unither (ZA la Guérie, Coutances)
    - Sofico (E. Leclerc) (ZA La Mare, Coutances)
    - Centre Hospitalier (Coutances)
  
- **Collège n°2 Organisations syndicales et patronales représentatives**
  - 1 représentant du MEDEF Manche



- 1 représentant de la CGPME
  - 1 représentant du CNTPE
  - 1 représentant de la CGT
  - 1 représentant de la CFDT
  - 1 représentant de la FDSEA Manche
- **Collège n°3 Représentants des associations d'usagers des services de mobilité, des structures d'aide à la mobilité, des parents d'élèves et d'habitants**
- 1 représentant de Roue libre en Coutançais
  - 1 représentant de l'ADPCR (association pour la défense et la promotion de la ligne ferroviaire Caen Saint-Lô Rennes)
  - 1 représentant d'Accueil emploi
  - 1 représentant de la Mission locale
  - 1 représentant de Solidarité transport (Familles rurales)
  - 1 représentant des Commissions parentalités de Coutances mer et bocage
  - 1 représentant des jeunes du FJT ou d'association d'élèves des lycées
  - 1 représentant de l'ESAT de Coutances
  - 5 habitants : un appel à candidature pourrait être lancé en septembre
- **Collège n°4 Représentants des collectivités et de l'Etat**
- Président de Coutances mer et bocage
  - Vice-Présidente de Coutances mer et bocage en charge de la mobilité
  - Vice-Président de Coutances mer et bocage en charge de la transition écologique et de la voirie
  - Le maire de chaque commune membre de Coutances mer et bocage, son représentant ou tout élu du Conseil municipal pouvant être désigné à cet effet
  - 1 représentant du Conseil Départemental de la Manche
  - 1 représentant du Conseil Régional de Normandie
  - Sous-Préfète de l'arrondissement de Coutances

Il est proposé au conseil communautaire :

- Décider la création du comité des partenaires de la mobilité de Coutances mer et bocage, conformément à l'article 15 de la loi d'orientation des mobilités ;
- D'approuver la composition de ce comité telle que présentée ci-avant ;
- D'approuver les modalités de fonctionnement susmentionnées ;
- D'autoriser monsieur le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*

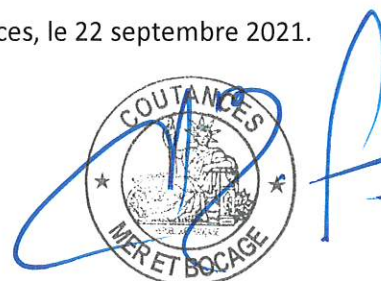
Après l'exposé de madame DE LA HOUGUE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, messieurs MASSON et JOUANNO s'abstenant le conseil de communauté :

- Décide la création du comité des partenaires de la mobilité de Coutances mer et bocage, conformément à l'article 15 de la loi d'orientation des mobilités ;
- Approuve la composition de ce comité telle que présentée ci-avant ;
- Approuve les modalités de fonctionnement susmentionnées ;
- Autorise monsieur le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances, le 22 septembre 2021.  
Jacky BIDOT  
Président



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : N.2- Creation du comite des partenaires

---

Date de transmission de l'acte : 23/09/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 23/09/2021

---

Numéro de l'acte : 21\_01627 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 050-200067023-20210923-21\_01627-DE

---

Date de décision : 23/09/2021

Acte transmis par : Sophie VASSARD

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.7. Transports